INSCRIPTION « RENFORCEMENT MUSCULAIRE ADULTES »



2025/2026

CARTE D'ADHÉSION N°:			
NOM :		PRENOM:	
DATE DE NAISSANCE : .			
ADRESSE :			
CODE POSTAL :	VILLE :		
TOMICILE:		☎ PORT :	
⊠:		@	
DATES DE	REPRISE : JEUDI 18 se	ptembre 2025 à la HALLE	DES SPORTS
Jeudi 1	18h00/19h00	Jeudi 19h00/20h00	
10 € : carte d'Adhés 16 € : carte d'adhés 129 €/an ou 43 € x REGLEMENT possible en - chèque (chèque l'ordre du Foyer - espèces - coupons ANCV o - virement - CB sur le site HE	sion (Extérieur) 3 : cotisation : séparé pour la carte d'a Rural) complétés LLO ASSO	ndhésion au foyer rural. Les c	
Totalité :	1 ^{er} Trim :	2 ^{ème} trim :	3 ^{ème} trim :
Je soussigné(e)		certifie avoir pris connais	sance du règlement intérieur.
Date et signature	:		
	nté ou Certificat médical j trapage de cours se fera p	oint pendant les périodes de vacance	es scolaires

Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le FOYER RURAL DE CHAMPCUEIL dont le siège est situé au 4 rue Royale 91750 Champcueil et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors des cours ou lors des évènements organisés par la section dans laquelle je suis inscrit(e) ou dans laquelle mon (mes) enfant(s) est (sont) inscrit(s).

connaissance des	s informations ci-dessus. Jayer la mention inutile).			•
A	Le	Signatu	ıre	

Responsabilité des parents :

Les parents doivent accompagner les enfants mineurs sur le lieu d'activité et s'assurer que le cours n'est pas annulé. De même, ils sont tenus de venir les chercher à la fin du cours. Ils doivent également prévenir le responsable de section, le professeur ou le Foyer Rural de l'absence de leur enfant au cours. La responsabilité du Foyer Rural ne saurait être engagée en cas d'annulation du cours ou si l'enfant est laissé sans surveillance avant ou après le cours. Une feuille de présence est établie à chaque cours.

Dorénavant, à l'exception des disciplines à contraintes particulières, pour obtenir ou renouveler une licence et participer à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique sportive n'est plus obligatoire sauf si la fédération en question l'exige.

<u>Le</u> certificat_médical_<u>pour le</u> sport_l sports_<u>gouv.fr</u> www.sports.gouv.fr/le-certificat-medical-pour-le-sport-676

Par contre, il vo	us faudra rempl	ir un <mark>Questio</mark> r	<mark>nnaire de santé « QS – SP</mark>	ORTS ».
			atteste avoir p et en accepter les ter	
A	Le		Signature	